

MINISTRE DE LA REGION WALLONNE

[C - 2004/27241]

Carte constituant l'annexe de l'arrêté du Gouvernement wallon du 22 avril 2004 adoptant définitivement la révision du plan de secteur de Namur portant sur l'inscription d'une zone d'activité économique industrielle et d'une zone d'activité économique mixte sur le territoire de la commune de Gembloux, publié au *Moniteur belge* du 13 août 2004, pp. 61589 et suivante

